



Durée totale :

60-90
minutes

Âge :

9-14 ans

Comment faire de chaque jour une Journée mondiale de l'enfance ? Une leçon pour la Journée mondiale de l'enfance



Thèmes

Citoyenneté, sciences sociales, EMC

Objectifs d'apprentissage

- Comprendre le lien entre la Convention relative aux droits de l'enfant et les Objectifs mondiaux
- Être capable de faire la distinction entre les droits, les besoins et les envies
- Établir un lien personnel avec la Convention relative aux droits de l'enfant
- Développer de l'empathie pour certains problèmes que rencontrent les enfants à travers le monde et se tenir prêts à prendre la parole ou à agir au nom de tous les enfants

Matériel

- Feuilles de papier et tableaux d'affichage
- Matériel d'écriture et de dessin

Préparation de la leçon

- Cette fiche pédagogique est composée de différentes idées que vous pouvez adopter telles quelles ou adapter si nécessaire.
- Lisez toutes les idées et choisissez celles qui conviennent à vos besoins et au temps dont vous disposez.
- Imprimez en plusieurs exemplaires les Annexes correspondant à la leçon que vous avez préparée.

Remarque : Il est préférable de proposer cette leçon après que les élèves ont découvert les Objectifs mondiaux dans le cadre de La plus grande leçon du monde. Si ce n'est pas possible, vous pouvez demander aux élèves de regarder cette animation avant la leçon : <https://vimeo.com/album/4114224/video/138068035>.

Remarques pour l'enseignant(e) : Principes de la Convention relative aux droits de l'enfant

Les droits de l'enfant désignent simplement les droits fondamentaux des enfants. La Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies en 1989 est un accord juridique international (ou « traité ») qui reconnaît les droits spécifiques des enfants.

Les droits en question sont acquis pour tous les enfants, et tous les enfants ont les mêmes droits. Ces droits sont énumérés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, que presque tous les pays ont accepté de respecter et d'appliquer. Tous les droits sont liés et tous revêtent la même importance. Ils ne peuvent pas être retirés aux enfants. Les enfants ont droit à :



Protection

par exemple contre la violence, l'exploitation et les substances dangereuses



Services

par exemple d'éducation et de santé, et pour un niveau de vie décent



Participation

par exemple être entendus et pris en considération, et rejoindre une organisation



Protection et services spécifiques

pour les membres d'une population vulnérable, par exemple les enfants autochtones et les enfants handicapés

La Convention relative aux droits de l'enfant énonce ces droits dans 54 articles et dans une série de « protocoles facultatifs » qui énumèrent des droits supplémentaires. La Convention est guidée par quatre principes généraux : la non-discrimination (article 2), l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3), le droit à la vie, à la survie et au développement (article 6) et le droit d'être entendu et pris en considération (article 12). L'UNICEF est la seule organisation nommément désignée dans la Convention comme source d'avis spécialisés et de conseils. Conformément à sa déclaration de mission, « L'UNICEF s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant et œuvre pour que les droits de l'enfant s'inscrivent dans une éthique sociale et dans un code de conduite international en faveur des enfants ».

Remarques pour l'enseignant(e) : notre approche pour cette leçon

Cette leçon a été créée pour que les élèves puissent approfondir et donner du sens à leur participation à des manifestations pour la Journée mondiale de l'enfance. Ce n'est cependant pas la seule manière de l'utiliser. Elle a également été créée pour permettre aux élèves de comprendre comment les différents cadres mondiaux qu'ils et elles ont découverts s'imbriquent les uns avec les autres : les Objectifs mondiaux, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant.

Cette leçon :

- Présente la Convention
- Invite les élèves à réfléchir à ce qui est essentiel pour que tous les enfants s'épanouissent
- Établit les liens entre la Convention et la vie des élèves
- Rattache la Convention aux Objectifs mondiaux
- Propose des moyens d'action simples pour que les élèves puissent défendre les droits de tous les enfants à réaliser leur potentiel

Nous vous invitons à exploiter cette leçon dans sa totalité ou en partie, et à l'adapter à votre situation.

Une leçon pour la Journée mondiale de l'enfance

2

« Quel jour sommes-nous aujourd'hui ? (le 20 novembre) Pourquoi est-ce un jour particulier ? Est-ce l'anniversaire de quelqu'un aujourd'hui ? Pour quelle autre raison est-ce un jour particulier ? Aujourd'hui, c'est la Journée mondiale de l'enfance. Savez-vous ce que ça signifie ? »

Autre entrée en matière

Demandez à la classe : « À votre avis, combien de bébés naissent dans le monde à chaque minute ? » Notez les propositions des élèves, puis montrez-leur l'image de l'Annexe A.

« Il naît 255 bébés par minute dans le monde. Autrement dit, depuis que nous nous sommes installés en classe, près de 1000 bébés sont nés ! »

Où qu'ils naissent, tous les bébés ont besoin de certaines choses.

10

Lancez une activité pendant laquelle les élèves cherchent ce dont tous les enfants ont besoin pour grandir et devenir la meilleure personne qu'ils ou elles puissent être. Choisissez l'une des activités suivantes :

- Dessinez la silhouette d'un enfant, séparément ou en groupes, et écrivez ou dessinez ses besoins à l'intérieur ou à l'extérieur de la silhouette.
- Dessinez les contours des enfants sur de grandes feuilles de papier ou, à l'extérieur, à la craie sur le sol (prendre en compte les enfants présentant un handicap physique ou qui ne veulent pas se prêter à l'exercice).
- Présentez une poupée ou une marionnette qui représentera un enfant, et faites jaillir les idées au sujet de ce dont elle a besoin au moyen de questions-réponses ou en racontant une histoire.

Attendez-vous à ce que les élèves expriment des idées telles que l'amour, la sécurité, l'éducation, les amis, la nourriture, etc.

10

Demandez si quelqu'un a entendu parler des droits de la personne. « Quels sont ces droits ? » Référez-vous à la liste des besoins dressée pendant l'étape 2 et demandez si certains de ces besoins sont aussi des droits. Encouragez les élèves à formuler des remarques et à donner des exemples. Testez leur compréhension par des suggestions, en demandant s'il s'agit de droits ou de besoins, ou des deux. Vous pouvez préparer ces suggestions à l'avance sur un tableau ou un écran, ou les énoncer à haute voix. Pensez à les adapter à votre pays et à votre contexte. Ajoutez des suggestions qui ne sont ni des droits ni des besoins, mais simplement des envies, par exemple les jeux et les jouets.

Servez-vous des exemples de l'Annexe B pour faciliter leurs réponses si nécessaire.

Expliquez que les droits sont plus durables, plus justes et liés à la dignité. Tous les êtres humains ont des droits fondamentaux par le seul fait qu'ils sont humains. Ça ne dépend ni de l'âge, ni de la couleur de peau, ni du sexe, ni de la nationalité, ni de la religion. Il n'y a pas de conditions. Nous sommes tous des êtres humains et nous avons tous des droits fondamentaux. Nous devons comprendre nos droits et respecter ceux des autres. Comme les enfants (toute personne âgée de moins de 18 ans) sont dans une période spéciale de développement, les garçons et les filles ont des droits spéciaux, que l'on appelle les droits de l'enfant.

Terminez cette étape en encourageant les élèves à réfléchir aux droits de l'enfant et à les défendre.

Demandez-leur de choisir une chose que tous les jeunes du monde devraient avoir, et de le décrire comme un droit. Par exemple : « le droit de... » ou « le droit à... ».

Rassemblez les réponses des élèves sur Flipgrid (<https://flipgrid.com/globalvoice>) ou sur un tableau. Si vous avez le temps, comparez-les avec les idées d'enfants du monde entier qui ont récemment été recueillies au moyen d'un grand sondage mandaté par l'UNICEF. Les enfants de 15 pays ont été interrogés sur différents sujets. Leurs réponses sont ici (lien).

Autre activité possible

Pour confirmer ou approfondir ce que les élèves comprennent de la différence entre les droits et les besoins, demandez à un ou une volontaire de vous aider en participant à une démonstration simple. Demandez-lui de tenir un verre d'eau.

a. Dites-lui : « J'ai soif. J'ai besoin d'un verre d'eau ! » [L'élève vous donne de l'eau.] « Merci, c'est très gentil de ta part. Je te suis très reconnaissant(e). Maintenant, imaginons que nous sommes le lendemain. J'ai encore soif. J'ai encore besoin d'un verre d'eau ! » [Dites discrètement à l'élève de ne pas vous donner d'eau.] [À la classe] « Qui détient le pouvoir, là ? À votre avis, qu'est-ce que je ressens ? Et comment se sent-il/elle, à votre avis ? Est-ce que c'est juste ? » Incitez les élèves à répondre, puis résumez le rapport d'inégalité. « C'est lui/elle qui détient le pouvoir. Je n'ai aucun pouvoir. Je me sens dépendant(e) / pas en sécurité / pas respecté(e) / j'ai l'impression de ne pas avoir de dignité. Elle/il peut me donner de l'eau un jour, mais la garder pour elle/lui le jour d'après, ou la donner à quelqu'un qui lui plaît plus ou qui peut crier plus fort. »

b. Maintenant, recommençons. « J'ai soif. J'ai droit à un verre d'eau. » Quelle est la différence ? Incitez les élèves à répondre, puis résumez : quand il s'agit de droits, le gouvernement a promis de les réaliser. C'est la loi. Le gouvernement a le devoir de me donner de l'eau, et je peux demander ou réclamer de l'eau si on ne m'en donne pas. De fait, nous détenons tous/toutes les deux le pouvoir. Nous avons tous/toutes les deux besoin d'aide pour comprendre notre rôle. J'ai l'impression d'avoir plus de dignité et d'être davantage respecté(e). La situation est plus juste. Les droits fondamentaux sont des besoins élémentaires qui sont inscrits dans la loi. Les droits sont donc plus forts que les besoins.

10

Une fois que la différence entre les droits et les besoins est comprise, demandez aux élèves si l'un ou l'une d'entre eux sait où l'on rédige les droits pour les gens en général et pour les enfants. Valorisez les réponses qui mentionnent une charte de droits ou la Déclaration des droits de l'homme de l'ONU. Expliquez qu'il existe une liste de droits valable pour tous les enfants de moins de 18 ans, appelée « Convention relative aux droits de l'enfant ». Elle a été instaurée le 20 novembre 1989, et depuis on fête cette journée tous les ans sous le nom de Journée mondiale de l'enfance.

Choisissez une des deux méthodes possibles pour découvrir la Convention :

1. Méthode de la pensée à voix haute

Distribuez des copies de l'Annexe C, la Convention rédigée en termes simplifiés pour les jeunes.

Demandez aux élèves de parcourir la Convention et encouragez-les à

« penser à voix haute » au fur et à mesure de leur lecture.

Stimulez la discussion en posant les questions suivantes :

« Y a-t-il dans le texte des choses qui vous étonnent, auxquelles vous n'auriez pas pensé ? »

« Pensez-vous qu'il manque des choses qui devraient s'y trouver ? »

2. Cartes des droits de l'enfant

Imprimez et découpez l'Annexe C, une série de cartes résumant les articles de la Convention.

Les élèves choisissent une carte des droits de l'enfant et expliquent au groupe pourquoi, à leurs yeux, cet article est important pour eux et/ou pour les enfants d'autres pays. L'activité peut être complétée par des discussions sur le fait que tous les enfants du monde ont les mêmes droits, mais que certains peuvent avoir plus de difficultés que d'autres à en profiter. Inspirez-vous d'exemples tirés de votre pays et d'un autre pays.

Les élèves peuvent également essayer d'associer les cartes des « droits » à la liste des « besoins » qu'ils ont recensés auparavant pendant l'activité « De quoi les enfants ont-ils besoin ? ». Existe-t-il des besoins qui n'ont pas de « droit » correspondant ? (Par exemple, il n'y a pas de « droit d'être aimé(e) » ou de « droit d'avoir des amis » parce que ce ne sont pas des choses que la loi peut imposer, même si la Convention évoque l'importance d'un « climat de bonheur, d'amour et de compréhension » dans son Préambule. Pour en savoir plus, voir la brochure d'UNICEF Royaume-Uni sur les mythes et les idées fausses à propos des droits.)

15

Choisissez une des deux activités :

- Demandez aux élèves de choisir l'un des droits et d'imaginer un emoji pour le représenter. Créez une galerie d'emojis sur le mur de la classe pour que tous les élèves puissent la voir. Pour aller plus loin, les élèves pourraient recopier leurs emojis sur des Post-it®, et noter en dessous « Si tu te demandes ce que veut dire cet emoji (ou ce dessin), viens me poser la question (insérer le nom et la classe de l'élève) ». Puis mettez des Post-it® dans toute l'école pour que d'autres élèves puissent les découvrir et venir demander des explications aux élèves.
- Distribuez la feuille d'activités de l'Annexe D et faites travailler les élèves deux par deux. Demandez-leur de choisir 3 des articles qui leur parlent le plus, puis de décrire l'article ensemble sur la feuille d'activités et de donner deux exemples pour chaque article : un exemple de la manière dont ce droit est protégé dans leur pays, par leur communauté ou par leurs parents ou responsables chez eux ; et un exemple des moyens possibles de bafouer ce droit. Encouragez les élèves à réfléchir à la façon dont les droits des enfants peuvent être bafoués de manière générale, sans se focaliser sur un contexte personnel, et soyez à l'écoute des histoires personnelles qui pourraient surgir.

Rassemblez les binômes dans des groupes de quatre et demandez aux élèves de créer un rapide jeu de rôles à partir d'un des exemples qu'ils auront choisi. Chaque groupe doit ensuite interpréter son jeu de rôle, et la classe doit deviner le droit qui est décrit.

Pour aller plus loin

Pour aller plus loin, éventuellement comme travail à faire à la maison, les élèves peuvent recommencer l'exercice en cherchant cette fois comment les mêmes droits sont respectés ou bafoués dans d'autres pays, en s'appuyant sur des exemples réels.

10

Avant de commencer cette leçon, les élèves doivent avoir déjà réalisé des activités de La plus grande leçon du monde et donc connaître les Objectifs mondiaux. Dans le cas contraire, demandez-leur de regarder cette vidéo chez eux ou en devoir avant la leçon. Kolo Touré présente les Objectifs mondiaux (<https://vimeo.com/album/4114224/video/138068035>). Elle sert d'introduction au sujet en présentant les Objectifs mondiaux à hauteur d'enfant.

Montrez aux élèves l'annexe E, l'affiche des Objectifs mondiaux.

Demandez-leur de réfléchir à la relation qu'il y a entre les Objectifs mondiaux et la Convention relative aux droits de l'enfant.

Vous pouvez utiliser des questions pour les faire réfléchir :

- « Quelles sont les différences entre les deux ? »
- « Quels sont les points communs entre les deux ? »
- « À votre avis, quelle est la raison de leur existence ? »
- « Qui les a créés ? »

Valorisez les réponses qui font référence à des périodes, des plans ou des chartes.

Servez-vous de cette discussion pour expliquer que les droits de l'enfant sont permanents. Comme les droits humains, ils existent pour l'éternité et ne changeront pas.

Les Objectifs mondiaux dépendent d'un plan ordonné d'une durée de 15 ans. Ils font état de problèmes ou de situations spécifiques qui existent aujourd'hui dans le monde et que les dirigeants du monde entier ont décidé de résoudre. Le fait que ces problèmes existent signifie qu'il y a des endroits dans le monde où les droits des enfants ne sont pas protégés. En voici un exemple simple :

Selon l'article 24 de la Convention, tous les enfants ont droit aux meilleurs soins de santé possibles, à une eau potable, à une alimentation nourrissante, à un environnement non pollué et sans danger et à des informations pour rester en bonne santé. Les objectifs mondiaux 2, 3, 6 et 11 établissent un plan pour nous aider à y parvenir.

15-30

Expliquez que pour la Journée mondiale de l'enfance, les enfants du monde entier se rassemblent dans le but de sauver la vie d'enfants, de lutter pour leurs droits et de les aider à réaliser leur potentiel. Les hashtags #WorldChildrensDay ou #JournéeMondialeDeLEnfance ne sont pas simplement des hashtags. Ce sont des appels à l'action des enfants pour les enfants – qui réclament un avenir meilleur pour chaque enfant.

C'est également l'occasion pour les élèves d'exercer leurs droits et de trouver de nouvelles manières différentes de faire entendre leurs opinions.

Activité 1 :

Remarque : Cette activité peut être BRUYANTE, et c'est le but.

Encouragez un ou une élève à se lever en disant : « Je veux changer le monde mais je ne suis qu'un(e) enfant. Que puis-je faire ? » Cette personne reste debout, la personne à côté d'elle se lève à son tour, et elles disent ensemble : « Je veux changer le monde mais je ne suis qu'un(e) enfant. Que puis-je faire ? » Elles restent debout et sont rejointes par une troisième personne, et ainsi de suite jusqu'à ce que tout le monde dans la salle soit debout et crie : « Je veux changer le monde mais je ne suis qu'un(e) enfant. Que puis-je faire ? »

Vous réaliserez vite que les voix des enfants portent et que l'on n'est jamais seul quand on défend une cause juste !

Faites rasseoir les élèves. Demandez si quelqu'un se souvient quel est l'article de la Convention relative aux droits de l'enfant qui fait référence à leur droit d'être entendus. (Réponse : article 12)

Expliquez aux élèves qu'il existe de nombreux moyens différents d'agir et de se faire entendre. Tout le monde ne veut pas nécessairement faire la même chose, et les gens ont des compétences différentes qu'ils peuvent avoir envie d'exploiter.

Activité 2 :

Voici quelques idées au choix.

Entraînez-vous à défendre les droits de tous les enfants et partagez vos idées sur Flipgrid (<https://flipgrid.com/globalvoice>).

Répondez à la question suivante : Quel est selon vous le problème le plus important qui touche les enfants aujourd'hui ? Comment le résoudre-vous ? Les élèves peuvent par exemple choisir un problème qui leur tient à cœur ou réfléchir à des questions dont s'occupe l'UNICEF : la migration, le mariage d'enfants, la non-scolarisation, la violence envers les enfants, etc.

Devenez U-Reporters

Représentez les enfants du monde entier en tenant l'UNICEF au courant des problèmes qui vous concernent. Inscrivez-vous pour devenir U-Reporter et répondez à de courts sondages. L'UNICEF se servira de vos réponses pour créer des campagnes de sensibilisation visant à améliorer la vie des enfants sur toute la terre.

Remarque : Il faut avoir 13 ans minimum pour devenir U-Reporter.

Vérifiez s'il existe un U-Report national pour votre pays et cliquez sur le drapeau de votre pays pour découvrir comment vous inscrire : <http://ureport.in/>, tout en bas.

Vous pouvez aussi rejoindre le U-Report mondial : <https://www.facebook.com/messages/t/ureportglobal>

Créez votre propre campagne.

Choisissez un droit ou un groupe de droits, menez des recherches pour savoir s'il est bafoué, et créez une campagne. Il y a beaucoup de manières de faire :

Créez des ressources numériques de différentes manières pour votre campagne de sensibilisation :

- Créez une affiche numérique avec Canva.com (<https://www.canva.com/>) ;
- Créez une présentation et partagez-la avec des cyber-correspondants travaillant sur les Objectifs mondiaux avec BunceeBuddies (<https://www.buncee.com/blog/buncee-buddies-be-the-change/>) ;
- Créez un témoignage en ligne sur vos projets de sensibilisation avec Sway.com(<https://sway.com>).
- Créez votre propre hashtag et lancez une campagne sur les réseaux sociaux.

Inspirez-vous du programme de Rock Your World (<http://www.rock-your-world.org/creating-campaigns>) qui donne des conseils pour créer des campagnes avec leurs fiches gratuites sur différents thèmes : créer des campagnes, écrire de manière convaincante, réaliser des films et écrire des chansons.

Quand ce sera fait, programmez une diffusion ou une exposition de cette campagne, et invitez l'école/la communauté à y assister. Pensez à utiliser Skype ou Periscope pour retransmettre l'événement et utilisez des hashtags tels que #WorldsLargestLesson, #TeachSDGs, #WorldChildrensDay ou #JournéeMondialeDeLEnfance.

Participez à une campagne

Renseignez-vous sur les campagnes de l'UNICEF en cours dans votre pays pour sensibiliser l'opinion sur les droits de l'enfant, et participez-y.

- Ce cours en ligne gratuit de 75 minutes, dont les vidéos sont en anglais, vous aidera à en savoir plus sur les droits de l'enfant et l'UNICEF : [Child Rights and Why They Matter](#) (avec une démonstration de l'activité du verre d'eau)
- [L'UNICEF et la Convention relative aux droits de l'enfant](#)
- [Mythes et idées fausses sur la Convention relative aux droits de l'enfant](#) (UNICEF Royaume-Uni)
- Fiche pédagogique sur les [droits de l'homme](#) et les [Objectifs mondiaux](#) (les Objectifs de développement durable) (élaborée par Amnesty International et l'UNICEF dans le cadre de La plus grande leçon du monde)
- Supports pédagogiques en français sur les droits de l'enfant : www.myunicef.fr, proposant notamment des [affiches](#), une [brochure d'activités](#), un [document de synthèse](#) et d'autres idées pour aller plus loin avec des [activités scolaires](#) et [extrascolaires](#)
- Supports pédagogiques en néerlandais sur les droits de l'enfant, proposant notamment une [leçon numérique](#), une [vidéo sur les droits de l'enfant](#) et plusieurs chants sur les droits de l'enfant ([chant 1](#), [chant 2](#), [chant 3](#))
- Supports pédagogiques en danois sur les droits de l'enfant, proposant notamment des liens sur les droits de l'enfant dans d'autres pays, notamment à Madagascar ([ressource 1](#), [ressource 2](#), vidéo) et au Myanmar ([ressource 1](#), [ressource 2](#), [ressource 3](#), vidéo)



En partenariat avec



Remerciements à



255 bébés naissent chaque minute

De quoi ont-ils tous besoin pour donner le meilleur d'eux-même à l'âge adulte?



Téléphone mobile
Jeux et jouets
Un nom
Donner son avis
Vie privée
Soins de santé
Nourriture
Eau
Environnement sûr
Éducation
Livres
Amis
Jouer
Musique gratuite en streaming
Bandes dessinées
Vêtements
Vie sociale
Liberté de religion
Télévision
Protection contre la drogue
Protection contre l'exploitation
Égalité de traitement
Connaître ses droits

<p>Article 1</p> <p>Toute personne de moins de 18 ans a tous les droits que donne cette Convention.</p>	<p>Article 2</p> <p>Tous les enfants ont ces droits, quels que soient leur identité, le lieu où ils vivent, ce que font leurs parents, la langue qu'ils parlent, la religion ou la culture à laquelle ils appartiennent, qu'ils soient un garçon ou une fille, qu'ils soient handicapés ou non, qu'ils soient riches ou pauvres. Aucun enfant ne doit être traité de façon injuste, sous quelque prétexte que ce soit.</p>	<p>Article 3</p> <p>Tous les adultes doivent faire ce qu'il y a de mieux pour les enfants. Lorsqu'ils prennent une décision, les adultes doivent penser aux conséquences de leur décision sur les enfants.</p>
<p>Article 4</p> <p>Les gouvernements doivent utiliser toutes les ressources disponibles pour appliquer tous les droits que donne cette Convention.</p>	<p>Article 5</p> <p>Les gouvernements doivent respecter les responsabilités et les droits qu'ont les familles de guider leurs enfants pour qu'ils grandissent en apprenant à exercer leurs droits comme il faut.</p>	<p>Article 6</p> <p>Chaque enfant a le droit de vivre, de survivre et de s'épanouir.</p>
<p>Article 7</p> <p>Les enfants ont le droit d'avoir un nom, qui doit être officiellement reconnu par le gouvernement. Ils ont le droit d'avoir une nationalité (d'être citoyen ou citoyenne d'un pays).</p>	<p>Article 8</p> <p>Les enfants ont le droit d'avoir une identité, c'est-à-dire qu'on sache officiellement qui ils sont. Personne n'a le droit de les en priver.</p>	<p>Article 9</p> <p>Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents, sauf si c'est pour leur bien. Les enfants dont les parents se sont séparés doivent rester en contact avec leurs deux parents, sauf si cela met l'enfant en danger.</p>

<p align="center">Article 10</p> <p>Si un enfant vit dans un autre pays que ses parents, il a le droit de les rejoindre ou que ses parents le rejoignent pour qu'ils soient réunis.</p>	<p align="center">Article 11</p> <p>Les gouvernements doivent empêcher que les enfants soient illégalement enlevés de leur propre pays.</p>	<p align="center">Article 12</p> <p>Les enfants ont le droit de donner leur opinion, et que les adultes les écoutent et tiennent compte de leur opinion.</p>
<p align="center">Article 13</p> <p>Les enfants ont le droit de chercher des informations et de partager ce qu'ils pensent avec les autres, que ce soit en parlant, en dessinant, en écrivant ou par n'importe quel moyen, sauf si ça met d'autres personnes en danger.</p>	<p align="center">Article 14</p> <p>Les enfants ont le droit de choisir leur religion et leurs croyances. Leurs parents doivent les guider pour qu'ils sachent ce qui est bien ou mal, et ce qu'il y a de mieux pour eux.</p>	<p align="center">Article 15</p> <p>Les enfants ont le droit de choisir leurs amis et de créer ou de rejoindre des groupes, tant que ça ne met pas d'autres personnes en danger.</p>
<p align="center">Article 16</p> <p>Les enfants ont droit au respect de leur vie privée.</p>	<p align="center">Article 17</p> <p>Les enfants ont le droit de recevoir les informations qui sont importantes pour leur bien-être, et qui viennent de la radio, des journaux, des livres, des ordinateurs ou d'autres sources. Les adultes doivent s'assurer que les informations qu'ils reçoivent ne sont pas dangereuses pour eux, et ils doivent les aider à trouver et à comprendre les informations dont ils ont besoin.</p>	<p align="center">Article 18</p> <p>Les enfants ont le droit d'être élevés par leurs parents, ou par l'un des deux, si c'est possible. Les gouvernements doivent aider les parents en offrant des services pour les aider, surtout si les deux parents travaillent.</p>

<p>Article 19</p> <p>Les gouvernements doivent s'assurer que l'on prend soin des enfants et ils doivent les protéger contre la violence, les mauvais traitements et la négligence de la part de toute personne qui s'occupe d'eux.</p>	<p>Article 20</p> <p>Les enfants ont droit à une protection et à une aide spéciales s'ils ne peuvent pas vivre avec leurs parents.</p>	<p>Article 21</p> <p>Lorsque des enfants sont adoptés, il faut d'abord prendre en compte ce qu'il y a de mieux pour eux.</p>
<p>Article 22</p> <p>Les enfants ont droit à une protection et à une aide spéciales si ce sont des réfugiés. Ils ont aussi droit à tous les droits que donne la Convention.</p>	<p>Article 23</p> <p>Les enfants ont droit à une éducation spéciale et à des soins spécialisés s'ils sont handicapés. Ils ont aussi droit à tous les droits que donne la Convention afin d'avoir une vie épanouie.</p>	<p>Article 24</p> <p>Les enfants ont droit aux meilleurs soins de santé possibles, à une eau potable, à une alimentation nourrissante, à un environnement propre et sans danger et à des informations pour rester en bonne santé.</p>
<p>Article 25</p> <p>Les enfants qui sont placés ou qui vivent loin de chez eux ont le droit qu'on vérifie régulièrement que leurs conditions de vie sont bien les meilleures possibles.</p>	<p>Article 26</p> <p>Les gouvernements doivent donner de l'argent en plus pour les enfants des familles pauvres.</p>	<p>Article 27</p> <p>Les enfants ont le droit d'être nourris, d'être habillés et de vivre dans un endroit sûr. Ils ont le droit qu'on réponde à leurs besoins physiques et mentaux de base. Les gouvernements doivent aider les familles et les enfants qui n'en ont pas les moyens.</p>

<p align="center">Article 28</p> <p>Les enfants ont droit à une éducation. À l'école, la discipline doit respecter la dignité des enfants. L'éducation primaire doit être gratuite. Les enfants doivent être encouragés à aller aussi loin que possible dans leurs études.</p>	<p align="center">Article 29</p> <p>L'éducation des enfants doit les aider à utiliser et à développer leurs talents et leurs capacités. Elle doit aussi leur apprendre à respecter les droits des autres personnes, à vivre en paix et à protéger l'environnement.</p>	<p align="center">Article 30</p> <p>Les enfants ont le droit de pratiquer leur culture, leur langue et leur religion, même si ce ne sont pas celles de la majorité des habitants du pays où ils vivent.</p>
<p align="center">Article 31</p> <p>Les enfants ont le droit de jouer, de se reposer, de se détendre et de participer à des activités culturelles et artistiques.</p>	<p align="center">Article 32</p> <p>Les enfants ont le droit d'être protégés d'un travail dangereux ou mauvais pour leur santé et leur éducation. S'ils travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payés à leur juste valeur.</p>	<p align="center">Article 33</p> <p>Les enfants ont le droit d'être protégés de la drogue et du trafic de drogues.</p>
<p align="center">Article 34</p> <p>Les enfants ont le droit d'être protégés des abus sexuels et de l'exploitation sexuelle.</p>	<p align="center">Article 35</p> <p>Les gouvernements doivent empêcher l'enlèvement, la vente et la traite d'enfants.</p>	<p align="center">Article 36</p> <p>Les enfants ont le droit d'être protégés de toute forme d'exploitation (on ne peut pas abuser d'eux).</p>

<p align="center">Article 37</p> <p>On ne doit pas tuer les enfants qui enfreignent la loi, ni les torturer, les traiter avec cruauté, les emprisonner pour toujours ou les placer en prison avec des adultes. La prison doit toujours être la dernière solution, et seulement pour une durée aussi brève que possible. Les enfants en prison ont droit à l'aide de la justice et ont le droit de rester en contact avec leur famille.</p>	<p align="center">Article 38</p> <p>Les enfants ont le droit d'être protégés et tenus à l'écart de la guerre. On ne peut pas les obliger à devenir soldat ou à participer à la guerre.</p>	<p align="center">Article 39</p> <p>Les enfants ont droit à une aide s'ils ont été blessés, négligés ou maltraités, pour qu'ils puissent guérir et retrouver leur dignité.</p>
<p align="center">Article 40</p> <p>Les enfants ont droit à l'aide de la loi et ils doivent être traités de manière équitable par un système de justice qui respecte leurs droits.</p>	<p align="center">Article 41</p> <p>Si les lois d'un pays protègent mieux les droits des enfants que les articles de cette Convention, ce sont ces lois qui s'appliquent.</p>	<p align="center">Article 42</p> <p>Les enfants ont le droit de connaître leurs droits. Les adultes doivent connaître ces droits et aider les enfants à les découvrir.</p>
<p align="center">Articles 43-54</p> <p>Ces articles expliquent comment les gouvernements et les organisations internationales comme l'UNICEF travaillent pour que tous les enfants puissent exercer tous leurs droits.</p>		

Nom :
Classe :

Exemples des droits de l'enfant au quotidien

Description de l'article	Exemple de moyen de protéger ce droit	Exemple de violation de ce droit

THE GLOBAL GOALS

Objectifs mondiaux de développement durable

